



Madame le Recteur d'Académie,

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement publics et privés sous contrat,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,

Clermont-Ferrand, 13 septembre 2017

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale

Affaire suivie par

Florence Prost
04 73 99 33 28
06 23 35 89 94
Florence.Prost
@ac-clermont.fr

Nicolas Rocher
04 73 99 33 10
06 23 35 90 17
nicolas.rocher@ac-
clermont.fr

Fax
04 73 99 33 11

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

Objet : Appel à candidature pour la labellisation académique des E3D

Pièce jointe : notice E3D et lien vers le questionnaire d'inscription en ligne

Mesdames, Messieurs,

Pour la cinquième année consécutive, l'académie de Clermont-Ferrand ouvre une campagne de labellisation des « E3D » (Établissement en Démarche globale d'Education au Développement Durable).

Cette labellisation est destinée à l'ensemble des établissements et écoles de l'académie. Elle s'inscrit dans la troisième phase de généralisation de l'Education au développement durable, définie par la [circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015](#) (*Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018*), qui invite les établissements scolaires à construire des démarches globales de développement durable (« E3D »). Les objectifs et les modalités de la labellisation sont exposés dans le [BO n°31 du 29 août 2013](#).

L'engagement en E3D doit permettre d'ancrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans la réalité quotidienne du milieu scolaire, afin d'être expérimentée et vécue par l'ensemble des membres de la communauté éducative et de ses partenaires. La transition énergétique et ses impacts sur la mobilité, la protection et le maintien de la biodiversité, la lutte et la prise en compte du changement climatique, l'alimentation mondiale respectueuse de l'environnement sont autant d'enjeux qui doivent conduire les orientations éducatives déployées auprès des nouvelles générations, conformément au nouveau modèle de croissance défini par la politique gouvernementale.


La circulaire du 5 février 2015 précise que, d'ici 2020, toutes les écoles et tous les EPLE doivent intégrer dans leur **projet d'établissement** l'éducation à

l'environnement et au développement durable. La circulaire de rentrée 2017 a rappelé l'objectif de généralisation de l'Education au Développement Durable.

134 écoles et établissements de l'académie ont été labellisés au niveau I,II ou III de la démarche. La « *Journée académique des E3D* » qui s'est tenue le 16 mai dernier dans l'enceinte du Lycée Descartes à Cournon d'Auvergne a permis de réunir et de valoriser les équipes venues présenter leurs travaux. Vous trouverez en annexe la notice E3D qui expose les éléments nécessaires à votre engagement dans cette démarche particulièrement porteuse de sens.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Recteur d'Académie
Chancelier des universités

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Marie-Danièle CAMPION